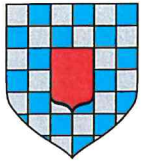


## Commune de CHAMBRY

**PROCÈS VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2018**

DATE DE CONVOCATION : 27 MARS 2018

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 27 MARS 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15 PRESENTS : 14 VOTANTS : 14

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le TROIS AVRIL à 18 heures 30

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. JOSSEAUX Olivier, Maire.

**Etaient Présents** : M. JOSSEAUX Olivier, Mme ANGELILLO Claudie, Mme ARENT Géraldine, Mme BEAUFREMEZ Annie, M. BEURAIN Raymond, Mme CLEMENT Christelle, Mme DHENIN Isabelle, M. FRAILLON Alexandre, M. HEMMERY Claude, M. HÖLL Sylvain, Mme LEFEBVRE Sylviane, Mme LONGATTE Annie, M. PERCY James, Mme VOLLEREAUX Isabelle Formant la majorité des membres en exercice.

- **Etait représenté** : néant

**Absent et excusé**: M. SAINT-DIZIER Jean-François

oOo

Le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 13 mars 2018 qui est adopté à l'unanimité.

oOo

Ordre du jour :

- 1 – Compte administratif 2017 Commune
- 2 – Approbation du compte de gestion 2017 Commune
- 3 – Affectation des résultats 2017 Commune
- 4 – Budget primitif 2018 Commune
- 5 – Taux des taxes 2018
- 6 – Compte administratif 2017 service eau assainissement
- 7 – Approbation du compte de gestion 2017 service eau assainissement
- 8 – Affectation des résultats 2017 service eau assainissement
- 9 – Budget primitif 2018 service eau assainissement
- 10 – Tarifs eau assainissement
- 11 – Tarifs participation des communes au fonctionnement des écoles
- 12 – Avis cession par OPH de logements rue Roger Salengro
- 13 – Questions diverses

oOo

**1 – COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – COMMUNE**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme BEAUFREMEZ Annie délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017

dressé par Monsieur JOSSEAUX Olivier, Maire

après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1 Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	ou Déficit	ou Excédent	ou Déficit	ou Excédent	ou Déficit	ou Excédent
résultats reportés 2016		373 273,10	64 057,90		64 057,90	373 273,10
Part affecté à Investissement	260 135,90				260 135,90	0,00
Opérations de l'exercice 2017	934 283,23	1 032 694,72	1 249 682,56	917 283,11	2 183 965,79	1 949 977,83
<b>TOTAUX</b>	<b>1 194 419,13</b>	<b>1 405 967,82</b>	<b>1 313 740,46</b>	<b>917 283,11</b>	<b>2 508 159,59</b>	<b>2 323 250,93</b>
Résultats de clôture 2017		<b>211 548,69</b>	<b>396 457,35</b>			<b>-184 908,66</b>
Restes à réaliser 2017			62 582,00	342 602,00	62 582,00	342 602,00
<b>TOTAUX CUMULES 2017</b>	<b>1 194 419,13</b>	<b>1 405 967,82</b>	<b>1 376 322,46</b>	<b>1 259 885,11</b>	<b>62 582,00</b>	<b>157 693,34</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS 2017</b>		<b>211 548,69</b>	<b>116 437,35</b>			<b>95 111,34</b>

COMPTE ANNEXE : NEANT

2- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3 - reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**2 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 – COMMUNE BUDGET GENERAL**  
**Dressé par M. CHAPALAIN, receveur**

Exposé :

Le conseil municipal, après s'être fait présenté le budget primitif 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la conformité des écritures.

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes ;

3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare, à l'unanimité PAR QUATORZE VOIX POUR, ZERO VOIX CONTRE ET ZERO ABSTENTION, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération adoptée l'unanimité.**

**3 – AFFECTATION DU RESULTAT EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017  
– BUDGET GENERAL**

**Exposé :**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation cumulé de 211 548,69 €  
~~- Un déficit d'exploitation de F~~

DECIDE à la majorité PAR QUATORZE VOIX POUR, ZERO VOIX CONTRE ET ZERO ABSTENTION, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement N-1</b>		
Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	A	+ 98 411,49 €
Résultat antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif N-1), précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	B	+113 137,20 €
<b>Résultat à affecter</b>	C*	<b>211 548,69 €</b>
Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé du signe + ou -) D 001(besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	D	- 396 457,35 €
Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement (1)	E	+ 280 020,00€
<b>Besoin de financement</b>	F	<b>116 437,35 €</b>
<b>AFFECTATION</b>	C	<b>211 548,69 €</b>
<b>Affectation en réserves - R 1068 en investissement</b>	G **	<b>116 437,35 €</b>
<b>Report en fonctionnement -R 002</b>	H	<b>95 111,34 €</b>
<b>Déficit reporté D 002</b>		

\* C =A+B ( Hors restes à réaliser) ( Si C négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessus)

\*\* G=au minimum, couverture du besoin de financement F

**Délibération adoptée l'unanimité.**

**4 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET GENERAL****Exposé :**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20 et 2311-1 à L 2343-2 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction M14 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget, Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le 15 avril pour l'année 2018,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Après en avoir délibéré et à la majorité, PAR QUATORZE VOIX POUR, ZERO VOIX CONTRE ET ZERO ABSTENTION,

Sur proposition de la commission des finances du 20 mars 2018, adopte le budget primitif de l'exercice 2018, arrêté comme suit :

	<b>EXPLOITATION</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>TOTAL</b>
<b>DEPENSES</b>			
Report restes à réaliser		62 582,00	62 582,00
Report résultat 2017		396 457,35	396 457,35
Vote au titre du présent budget	1 066 080,34	1 784 964,00	2 851 044,34
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>1 066 080,34</b>	<b>2 244 003,35</b>	<b>3 310 083,69</b>
<b>RECETTES</b>			0,00
Report restes à réaliser		342 602,00	342 602,00
Report résultat 2017	95 111,34		95 111,34
vote au titre du présent budget	970 969,00	1 901 401,35	2 872 370,35
<b>TOTAL recettes</b>	<b>1 066 080,34</b>	<b>2 244 003,35</b>	<b>3 310 083,69</b>

Précise que le budget de l'exercice 2018 a été établi en conformité avec la nomenclature M 14.

**Délibération adoptée l'unanimité.**

**5 – VOTE DU TAUX DES TAXES 2018****Exposé :**

Le Maire expose qu'il convient de fixer le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales.

Il soumet au vote la délibération suivante :

**Délibération :**

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général des impôts

Sur proposition de la commission des finances du 20 mars 2018,

Après avoir délibéré, décide à l'unanimité par QUATORZE VOIX POUR, ZERO VOIX CONTRE ET ZERO ABSTENTION, de retenir les taux suivants pour l'année 2018 :

- Taux de Taxe d'Habitation 15,07 %
- Taux de Taxe sur le Foncier Bâti 10,23 %
- Taux de Taxe sur le Foncier Non Bâti 53,93 %

**Délibération adoptée l'unanimité.**

## 6 – COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Annie BEAUFREMEZ délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur JOSSEAU Olivier, Maire  
Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1 Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	ou Déficit	ou Excédent	ou Déficit	ou Excédent	ou Déficit	ou Excédent
<b>résultats reportés 2016</b>		220 362,02		47 101,65	0,00	267 463,67
<b>part affectée à l'investissement</b>					0,00	0,00
<b>Opérations de l'exercice 2017</b>	251 466,34	271 615,46	44 623,44	53 273,26	296 089,78	324 888,72
<b>TOTAUX</b>	251 466,34	491 977,48	44 623,44	100 374,91	296 089,78	592 352,39
<b>Résultats de clôture 2017</b>		<b>240 511,14</b>		<b>55 751,47</b>		<b>296 262,61</b>
<b>Restes à réaliser 2017</b>			5 200,00		5 200,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	251 466,34	491 977,48	49 823,44	100 374,91	301 289,78	592 352,39
<b>RESULTATS DEFINITIFS 2017</b>		<b>240 511,14</b>		<b>50 551,47</b>		<b>291 062,61</b>

COMPTE ANNEXE : NEANT

2- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**Délibération adoptée l'unanimité.**

## 7 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 – SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT - Dressé par M. CHAPALAIN, receveur

**Exposé :**

Le conseil municipal, après s'être fait présenté le budget primitif 2017 et les décisions modificatives du SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 du SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 du SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la conformité des écritures du SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT.

Statuant pour le SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

1 - sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 - sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 - sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT dressé par le receveur pour l'exercice 2017, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération adoptée l'unanimité.**

**8 - AFFECTATION DU RESULTAT EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017 -  
SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT**

**Exposé :**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 du service eau et assainissement

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation cumulé de 240511,14 €  
~~- Un déficit d'exploitation de F~~

DECIDE PAR QUATORZE VOIX POUR, ZERO VOIX CONTRE ET ZERO ABSTENTION  
d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement N-1</b>		
Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	A	+ 20 149 ,12 €
Résultat antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif N-1), précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	B	+ 220 362,02 €
<b>Résultat à affecter</b>	C*	<b>+ 240 511,14 €</b>
Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé du signe + ou -) D 001(besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	D	+55 751,47 €
Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement (1)	E	- 5 200,00 €
<b>Besoin de financement</b>	F	<b>0 €</b>
<b>AFFECTATION</b>	C	<b>240 511,14 €</b>
<b>Affectation en réserves - R 1068 en investissement</b>	G **	
<b>Report en fonctionnement -R 002</b>	H	<b>240 511,14 €</b>
<b>Déficit reporté D 002</b>		

\* C =A+B ( Hors restes à réaliser) ( Si C négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessus)

\*\* G=au minimum, couverture du besoin de financement F

**Délibération adoptée l'unanimité.**

## **9 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT**

**Exposé :**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20 et 2311-1 à L 2343-2 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction M49 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget, Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le 15 avril 2018 pour l'année 2018

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité PAR QUATORZE VOIX POUR, ZERO VOIX CONTRE ET ZERO ABSTENTION,

Sur proposition de la commission des finances du 20 mars 2018 adopte le budget primitif du service eau et assainissement de l'exercice 2018 arrêté comme suit :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
<b>DEPENSES</b>			
Report restes à réaliser		5 200,00	5 200,00
Report résultat 2017			0,00
Vote au titre du présent budget	539 611,14	98 001,47	637 612,61
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>539 611,14</b>	<b>103 201,47</b>	<b>642 812,61</b>
<b>RECETTES</b>			0,00
Report restes à réaliser			0,00
Report résultat 2017	240 511,14	55 751,47	296 262,61
vote au titre du présent budget	299 100,00	47 450,00	346 550,00
<b>TOTAL recettes</b>	<b>539 611,14</b>	<b>103 201,47</b>	<b>642 812,61</b>

Précise que le budget de l'exercice 2018 été établi en conformité avec la nomenclature M 49.

### Délibération adoptée l'unanimité.

#### 10 – TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT AU 15 AVRIL 2018

##### Exposé :

Le Maire expose qu'il convient de fixer les tarifs de l'eau et de l'assainissement.  
Il propose de maintenir les tarifs et d'adopter la délibération suivante :

##### Délibération :

Le conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 20 mars 2018,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité, par QUATORZE VOIX POUR, ZERO VOIX CONTRE et ZERO ABSTENTION

#### 1 - de fixer à compter du 15 avril 2018 les tarifs de l'eau et de l'assainissement de la manière suivante :

##### EAU

M3 d'eau : 1,3739 €

##### Abonnement :

Catégorie 1	25,50 €	Catégorie 2	41,00 €
Catégorie 3	66,50 €	Catégorie 4	100,00 €
Catégorie 5	131,50 €	Catégorie 6	173,50 €
Catégorie 7	230,50 €	Catégorie 8	237,00 €



## ASSAINISSEMENT

M3 assainissement : 2,7697 €

m3 Assainissement des abonnés desservis et non raccordés dans le délai imposé par le règlement : 5,5394 €

### Frais de contrôle du raccordement aux réseaux d'assainissement et pluvial

- 784 euros la première visite
- 483 euros la contre visite

### Tarif d'étalonnage des compteurs d'eau de la manière suivante :

- |                         |       |
|-------------------------|-------|
| - compteur diamètre 15  | 150 € |
| - compteur diamètre 20  | 165 € |
| - compteur diamètre 25  | 170 € |
| - compteur diamètre 30  | 175 € |
| - compteur diamètre 35  | 180 € |
| - compteur diamètre 40  | 195 € |
| - compteur diamètre 60  | 315 € |
| - compteur diamètre 65  | 315 € |
| - compteur diamètre 100 | 460 € |

### **2 – de définir l'additif au règlement du service des eaux de la manière suivante :**

Les modalités de paiement des factures d'eau et d'assainissement sont :

#### \* Dates de facturation :

- avril, facturation de l'acompte représentant 50% des consommations de la facturation précédente.
- septembre, facturation du solde représentant l'abonnement annuel et les consommations relevées en septembre, déduction faite de l'acompte d'avril.
- les nouveaux abonnés, dont la consommation antérieure, en raison de leur date d'abonnement, n'a pu être établie, ne recevront pas de facture d'acompte.

#### \* Les moyens de paiement sont les suivants :

- numéraire auprès de la trésorerie dont dépend la collectivité
- chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du Trésor Public à envoyer à la trésorerie dont dépend la collectivité
- Mandat ou virement bancaire sur le compte bancaire de la trésorerie dont dépend la collectivité
- prélèvement automatique pour les redevables ayant souscrit un contrat de prélèvement

### **3 – de n'émettre aucune facture en dessous de 8 euros**

**Délibération adoptée l'unanimité.**

## **11 – TARIF PARTICIPATION DES COMMUNES AU FONCTIONNEMENT DES ECOLES ÉLÉMENTAIRES ET MATERNELLES**

### Exposé :

Mme LEFEBVRE Sylviane expose que des élèves résidant dans des communes extérieures peuvent être autorisés à être scolarisés à Chambry. Il convient donc de fixer le montant de la participation des communes au fonctionnement des écoles élémentaires et maternelles.

Elle propose au conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

De fixer le montant de la participation des communes extérieures au fonctionnement des écoles élémentaires et maternelles :

A l'exception des communes de Aulnois sous Laon et Besny Loisy, liées à la commune par convention particulière, les communes extérieures devront verser à la commune de Chambry,

Au titre de l'année scolaire 2017-2018 la somme de :

- 1 010 Euros par enfant scolarisé en maternelle
- 510 Euros par enfant scolarité en primaire

**Délibération adoptée l'unanimité.**

<b>12 – CESSION PAR OPH AISNE –MAISONS 22,24,26 RUE ROGER SALENGRO</b> <b>Avis défavorable</b>
---

**Exposé :**

Le maire expose que par courrier en date du 12 février 2018, les services de l'Etat informent la commune que l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne sollicite l'autorisation de procéder à la cession de trois maisons individuelles sises 22,24 et 26 rue Roger Salengro à Chambry.

Conformément aux dispositions des articles L.443-7 et 443-8 du code de la construction et de l'habitation, le représentant de l'Etat dans le département doit consulter la commune d'implantation ainsi que les collectivités publiques qui ont accordé leur garantie aux emprunts contractés. La commune ayant accordé sa garantie aux emprunts, le conseil municipal est invité à donner son avis sur ce projet de cession.

Le maire rappelle que par ailleurs, la commune a participé au financement de la construction des logements et des fondations spéciales qui avaient été nécessaires.

Le maire propose au conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

**Délibération :**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la construction et de l'habitation notamment ses articles L.443-7 et 443-8,

Considérant que la commune de Chambry a donné sa garantie aux emprunts contractés par l'OPH de l'Aisne pour la construction des logements locatifs 22, 24 et 26 rue Roger Salengro à Chambry, Considérant que la commune de Chambry a participé au financement de la construction des logements et des fondations spéciales qui avaient été nécessaires.

Considérant que la cession des logements entraînerait une diminution du parc locatif social de la commune,

après en avoir délibéré,

**DECIDE** de donner un **AVIS DEFAVORABLE** à la cession par l'OPH de l'Aisne des logements sis 22,24 et 26 rue Roger Salengro.

**Délibération adoptée l'unanimité.**

## 13 – QUESTIONS DIVERSES

### MARIAGES CELEBRATIONS

- 30 juin 2018 à 17h30 - CHAMPENOIS Hervé / VIEVILLE Christelle – célébration par Géraldine ARENT
- 7 juillet 2018 14h00 - DEMARET Virginie/ BELLIEN Jérôme – célébration par Annie BEAUFREMEZ

### RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018

Ménages : 824  
Personnes sans abri : 7  
Population comptée à part : 12  
**Total : 843**

### VIGILANCE CITOYENS

Le Maire a rencontré le commandant DURIEUX le 6 février 2018, une nouvelle réunion publique sera organisée en avril 2018. Le dispositif vigilance citoyens prévoit la désignation de relais citoyens. Pour Chambry ils seront au nombre de 4 ; 2 membres du conseil : Alexandre FRAILLON et Isabelle VOLLEREAUX et 2 citoyens.

### ECOLES

#### Travaux école primaire

Le vidéoprojecteur est posé.  
L'installation d'une classe numérique est votée au Budget 2018.  
L'inauguration aura lieu en mai-juin 2018.  
La dépose de la clôture des locaux provisoires est à faire.

#### Activités périscolaires

La subvention de la région pour travaux de création des salles périscolaires est versée.  
Les activités périscolaires prendront fin en juin 2018.

#### Travaux école maternelle

La demande de permis de construire est déposée. Les études amiante plomb et géotechniques ont été réalisées.

### ATELIERS VACANCES ENFANTS

Les ateliers durant la première semaine des vacances de février 2018 se sont déroulés au foyer G. PHILIPPE :

- Cuisine sur le thème du chocolat avec les Francas : 11 enfants
- Théâtre avec l'association Axothéa : 8 enfants

Pour les vacances de Pâques : les jeux picards anciens seront proposés aux enfants le première semaine des vacances les après midi pendant 2h tous âges confondus.

### MANIFESTATIONS CEREMONIES

- 6 avril 2018- vendredi - JAZZTITUDES -  
Une info sera distribuée dans le village et mise sur le site internet. Des affiches seront apposées à la médiathèque
- 14 avril à 20h samedi - Chorale Laon Chanteur à l'église
- 8 mai 2018 mardi – dépôt gerbe vin d'honneur
- 13 mai 2018 dimanche – Course Pédestre Leclerc
- 16 – 17 Juin 2018 – fête communale

## EAU ASSAINISSEMENT ET PLUVIAL

**Reprise compétence** par la communauté d'agglomération du pays de Laon en 2020.

Une proposition de loi est en cours avec une possibilité laissée aux EPCI de renoncer à la reprise de compétence. Le 3 avril 2018 10h00 une réunion s'est tenue à la mairie de Chambry avec le Bureau d'études Artelia mandaté par la communauté d'agglomération du Pays de Laon.

### Travaux rue Robespierre :

Séparation eaux pluviales et eaux usées et pose nouvelle canalisation eau.

- le chiffrage effectué.
- Une analyse financière sur possibilité de réaliser les travaux est en cours.

### Incendie

2 poteaux d'incendie ont été posés : devant mairie et devant le n° 88 rue Jean Jaurès.

Des cannes d'aspiration à la réserve incendie ZAC Descartes ont été posées – L'essai avec le SDIS est à faire.

## VENTE BIENS

- Logements communaux 30, 32 rue Jaurès – la signature de la vente a été signée devant le notaire le 21 mars 2018.

- 2 parcelles limitrophes chemin du marais sont en vente - la commune est susceptible de les acheter.  
Une demande de prix a été effectuée.

## VIE ECONOMIQUE

- L'installation d'un cabinet médical à la place du restaurant 11 rue Jean Jaurès et d'un cabinet d'orthophonie à la ferme de M. Hemery sont à l'étude.

- Le permis de construire du centre commercial E. Leclerc sur terrain limitrophe sur le territoire de la ville de Laon a été annulé suite à la décision de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial à Paris du 12 octobre 2017. Un appel de la décision par Leclerc est possible.

- Méthaniseur Athies sous laon – l'enquête publique est achevée.  
Les maires et l'association ARIVELAC ont été reçus en préfecture le 11 janvier 2018.

## GRIFFON ZONE D'ACTIVITES

Installation prochaine de 3 entreprises : D2I (25 emplois) , Arnould (expert comptable 5 emplois) , Jaujou (vente et entretien tracteurs Fendt – 3 emplois)

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE LAON

- SCOT – La révision est en cours. Un registre d'observations est à la disposition du public en mairie.  
Il devrait être achevé fin juin 2018

Des réunions publiques ont eu lieu du 17 octobre au 21 décembre 2017 dans certaines communes pour présenter aux habitants de l'agglomération le projet de territoire et recueillir leur avis.

- Circuit Palmer à Couvron. Les travaux se poursuivent.
- Le projet de panneaux solaires sur Samoussy est relancé (7 Permis fermes photovoltaïques sont accordés, l'appel d'offres national des mégawatts est lancé)
- l'installation de 23 éoliennes est prévue sur la Champagne. Chantier pratiquement achevé
- Un nouveau chantier de 6 éoliennes à Neuville Bosmont est à l'étude. 2 nouveaux câbles devraient passer le long du RD 51 dans le secteur du Hameau de la Râperie.
- Gens du Voyage - aire de grand passage à l'étude

**URBANISME**

La révision du PLU de Chambry est en cours – une deuxième réunion avec le bureau d'études a eu lieu le 27 mars 2018.

Une information est mise en ligne sur le site internet de la commune et à la Mairie. Un registre de concertation est à la disposition du public à la mairie pour y recevoir ses observations. La commission communale se réunit environ une fois par mois. La prochaine réunion aura lieu le 15 mai 2018.

**PANNEAU LUMINEUX d'INFORMATION**

Le projet suit son cours – La pose est prévue en avril 2018

Un projet d'installation à la mairie d'un panneau d'information digital remplaçant les affiches est à l'étude.

**BUDGET 2018 – commune et eau**

- subventions aux associations – identiques à 2017

\* comité des fêtes – 2300 €. Le tarif du repas champêtre sera porté de 5 à 8 €

\* football club – 1 500 €

**EMARGEMENTS**

JOSSEAUX Olivier	<i>Josseau</i>	HEMMERY Claude	
ANGELILLO Claudie		HÖLL Sylvain	
ARENT Géraldine		LEFEBVRE Sylviane	
BEAUFREMEZ Annie		LONGATTE Annie	
BEURAIN Raymond		PERCY James	
CLEMENT Christelle		SAINT-DIZIER Jean-François	
DHENIN Isabelle		VOLLEREAUX Isabelle	
FRAILLON Alexandre			